

Hélène, a été bien réparé et qu'il est maintenant parfaitement solide.

M. Jos. Langlois, le concessionnaire des privilèges dans l'île Ste-Hélène, qui s'était engagé à réparer ledit carroussel pour le compte de Madame Dépatie, demande que ledit carroussel lui soit loué pour 5 ans, à compter du 1er mai 1905, et prie la Commission de bien vouloir, en fixant le prix du loyer, prendre en considération le fait qu'il a dépensé au-delà de \$1,000 pour réparer le carroussel en question et qu'il l'a mis en bien meilleur état qu'il était avant l'écroulement.

Le surintendant de l'île Ste-Hélène ayant déclaré que de fait le carroussel a non seulement été réparé, mais qu'il a été beaucoup amélioré.

Sur proposition de l'échevin Ricard, il est

Résolu : Vu les faits plus haut mentionnés, de louer à M. Jos. Langlois le carroussel appartenant à la Cité dans l'île Ste-Hélène, pour cinq ans, à compter du 1er mai 1905, à raison de \$50.00 pour la première année et de \$100.00 par année pour les quatre années subséquentes.

—Soumise et lue une lettre de M. Jos. Langlois, concessionnaire des privilèges dans l'île Ste-Hélène, demandant la permission de transporter à M. Jos. Laprotte, le privilège de vendre des bonbons et fruits, à M. J. Fortier, le privilège de prendre des photographies, et à M. Wm. Robinson, le privilège d'exploiter une salle de billard.

Le surintendant de l'île, M. Desmarteau, ayant fait un rapport favorable quant au caractère de ces sous-locataires,

—Il est

Résolu : De permettre les transports en question, mais de se réserver le droit d'annuler cette permission en aucun temps.

—Soumis et lu un extrait de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, priant la Commission des Parcs de bien vouloir demander à la Commission de la Voirie de reculer de 12 pieds le trottoir du square Youville, en face du poste No 1.

Résolu : De se rendre à la prière de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

Il est aussi à ce sujet,

Résolu : D'autoriser la Compagnie Montreal Light, Heat & Power Co., à reculer ses poteaux, mais sans frais pour le département des Parcs.

—Soumise une lettre de l'Association des Surintendants des Parcs de l'Amérique, invitant les surintendants des parcs de Montréal, à assister à la prochaine convention qui sera tenue à Buffalo, les 28, 29 et 30 juin courant.

Vu que MM. Pinoteau, Henderson et Desmarteau sont membres de l'association en question et que la Ville profitera certainement des connaissances qu'ils pourront acquérir à cette convention, il est

Résolu : De voter à chacun d'eux une somme de \$25.00, en sus des dépenses de chemin de fer pour leur permettre de prendre part à ladite convention. L'argent nécessaire devant être pris sur les montants votés pour dépenses casuelles.

—Soumis et lus :

1. Un rapport du surintendant du Parc Mont-Royal et du surintendant des Squares contre l'échange de terrain demandé par la Compagnie du cimetière Mont-Royal.

2. Une opinion des avocats de la Cité, déclarant que l'échange proposé par la Compagnie du cimetière protestant, ne peut être fait vu la clause 546 de la charte.

Sur proposition de M. l'échevin Nelson,

Il est en conséquence

Résolu : D'informer la Compagnie du Cimetière Mont-Royal que sa demande ne peut être accordée.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte-rendu de l'assemblée du 14 juin

Sont présents : MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Robillard, Ricard et Turner.

—Soumise une lettre de M. Euclide Lauzon, demandant à louer l'étal No 14, à l'extérieur du marché St-Jean-Baptiste, aux conditions ordinaires.

Accordée.

Helen's Island, had been repaired, and that it was now in safe condition.

Mr. Jos. Langlois, owner of the privileges on the Island, who had pledged himself to repair the said Merry-go-round for Mrs. Depatie, asked that the same be leased to him for the term of 5 years, from the 1st of May 1905, and asked the Committee to take into consideration, when fixing the price, the fact that he had spent over \$1,000 to repair the Merry-go-round in question, and that he had made it better than it was before it had been broken.

The Superintendent of St. Helen's Island having stated that it was a fact that the Merry-go-round had not only been repaired, but greatly improved,

—It was

Resolved : In view of the above mentioned facts to lease to Mr. Jos. Langlois, the Merry-go-round belonging to the City, on St. Helen's Island, for five years, from the 1st of May 1905, at \$50 for the first year and \$100 per year for the ensuing four years.

—Submitted and read a letter from Mr. Jos. Langlois, holder of the privileges in St. Helen's Island, asking for permission to transfer to Mr. Jos. Laprotte, the privilege of selling candies and fruits, and to Mr. J. Fortier, the privilege of taking photographs, and to Mr. Wm. Robinson, the privilege of operating a billiard room.

The Superintendent of the Island, Mr. Desmarteau, reporting favorably on the character of said subtenants, it was

Resolved : To allow the transfers in question, but to reserve the right of cancelling said permission at any time.

—Submitted and read an extract of the minutes of the Fire and Light Committee, praying the Parks Committee, to ask the Road Committee to move 12 feet back the sidewalk in front of No. 1 Station, on Youville Square.

Resolved : To accede to the request of the Fire and Light Committee.

In connection with the above, it was also

Resolved : To authorize the Montreal Light, Heat & Power Co., to move back its posts, but without costs to the Parks department.

—Submitted a letter from the Association of Park Superintendents of the United States, inviting the superintendents of the Montreal Parks to be present at the next convention to be held at Buffalo, on the 28, 29 and 30 June instant.

Seeing that Messrs. Pinoteau, Henderson and Desmarteau, are members of said association, and that the City would profit by the experience they would get from said convention, it was

Resolved : To vote, to each of them, \$25 in addition to their railway fares, so as to allow them to participate in said convention, the necessary amount to be taken from the sums voted for incidental expenses.

—Submitted and read :

1. A report from the Superintendent of Mount Royal Park, and of the Superintendent of Squares, against the proposed exchange of a lot of ground asked for by the Mount Royal Cemetery Co ;

2. An opinion of the City Attorneys, stating that the proposed exchange, by the Protestant Cemetery Co., could not be effected in view of clause 546 of the Charter.

On motion of Ald. Nelson, it was accordingly

Resolved : To inform the Mount Royal Cemetery Co., that its request could not be granted.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting held the 14th of June.

Present : Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Robillard, Ricard and Turner.

—Submitted a letter from Mr. Euclide Lauzon, asking to rent stall No. 14 at the outside of St. Jean-Baptiste Market, on the usual terms and conditions.

Granted.